



**PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL**

# **PETR** du **PAYS DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

## **Rapport d'activités 2022**

Mission d'assistance de L'Audc

Pogny (vue aérienne) © CCMC





## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>5</b>
<b>1. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE .....</b>	<b>5</b>
a) Animation des Comités syndicaux.....	5
b) Animation des Bureaux.....	6
c) Animation des commissions de travail .....	7
d) Suivi du budget et des procédures administratives du PETR .....	7
<b>2. PROJET DE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE .....</b>	<b>7</b>
<b>3. LE PACTE DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE) .....</b>	<b>8</b>
<b>4. LES ACTIONS THEMATIQUES DU PETR.....</b>	<b>10</b>
a) Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) .....	10
b) La publication d'un guide des producteurs locaux « Circuits courts – édition 2022 »...	11
<b>5. ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE CHALONS.....</b>	<b>12</b>
<b>6. ANIMATION DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER.....</b>	<b>14</b>
▪ Leader.....	14
▪ Les enveloppes budgétaires dédiées au programme leader .....	15
▪ Circuit de gestion d'un projet.....	15
▪ Le Comité de programmation Leader.....	15
▪ Les projets préprogrammés.....	15
▪ Les projets programmés.....	16
▪ Les conventions de subvention et le paiement .....	17
▪ Prochaines étapes.....	17
▪ Calendrier de gestion .....	17
▪ Candidature Leader.....	17
<b>7. 10<sup>E</sup> EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA WAR ON SCREEN .....</b>	<b>19</b>
<b>8. SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE.....</b>	<b>19</b>
a) Analyses de compatibilité.....	19
b) Outils de suivi du SCoT .....	20
c) Commission de suivi du SCoT.....	21
d) Suivi de la modification du SRADDET et la Région Grand Est.....	22
e) Suivi du recours contre le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne .....	22
<b>9. LES OBSERVATOIRES.....</b>	<b>23</b>
a) Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne .....	23
b) Le suivi des données du Grand Est.....	23
<b>10. LES ACTIONS DE COMMUNICATION.....</b>	<b>24</b>
▪ Gestion du site Internet .....	24



## INTRODUCTION

La convention cadre entre le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons (PETR) et l'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons (AUDC) a été renouvelée pour les années 2021 et 2022 par délibération du comité syndical du 21 avril 2021.

### Rappel des objectifs de la convention cadre entre le Syndicat mixte et l'AUDC :

**En application de l'article 1 de la convention cadre, le programme partenarial d'activités de l'AUDC pour le compte du Syndicat mixte porte sur quatre axes :**

- 1) l'assistance du Syndicat mixte dans le cadre de l'animation des instances,
- 2) l'animation et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Châlons-en-Champagne,
- 3) l'élaboration et l'animation du projet de territoire du PETR,
- 4) l'information sur les grands enjeux territoriaux en lien avec le périmètre de compétence du Syndicat mixte.

En 2022, l'Agence a poursuivi son action active dans l'accompagnement du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Châlons-en-Champagne pour la préparation du projet de territoire du Pays ainsi que pour l'intégration de la nouvelle contractualisation du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) initiée par l'Etat, la Région Grand Est et le Département de la Marne à l'échelle du territoire du Pays.

Sur ce dossier, l'Agence a réalisé l'animation et le suivi du PTRTE du Pays en concertation avec l'ensemble des collectivités locales et des partenaires financeurs l'Etat, la Région et le Département.

Au-delà, l'Agence a continué son travail d'accompagnement du PETR pour le suivi du SCoT et l'animation du CoDev.

## 1. ASSISTANCE ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE AUPRES DU SYNDICAT MIXTE

### a) Animation des comités syndicaux

**En 2022, le comité syndical s'est réuni 3 fois :**

#### 13 avril 2022 (65<sup>e</sup> Comité syndical)

- ◆ Adoption du procès-verbal de la séance du 08/11/21.
- ◆ Approbation du compte de gestion 2021.
- ◆ Approbation du compte administratif 2021.
- ◆ Débat sur les orientations budgétaires 2022.
- ◆ Approbation du budget primitif 2022.
- ◆ Financement du poste de chargé de mission Leader 2022.
- ◆ Avenant à la convention cadre AUDC/PETR signée le 21/04/21.
- ◆ Convention d'objectifs avec La Comète au titre de la 10<sup>e</sup> édition du Festival War on Screen.
- ◆ Convention avec l'ADT Marne/PETR.
- ◆ Convention avec l'Etat pour la télétransmission des actes.
- ◆ Avenant aux contrats d'assurances avec la MMA.
- ◆ Reprise du site Internet avec la société Illicoweb.
- ◆ Convention de mise à disposition de véhicules de fonction AUDC/PETR.
- ◆ Demande d'aide à l'ingénierie territoriale – animation du PTRTE.
- ◆ Non renouvellement de l'adhésion au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).
- ◆ Point d'information sur le Programme Alimentaire Territorial.
- ◆ Point d'information sur le SRADDET.
- ◆ Point d'information sur les dossiers Leader.

### 03 octobre 2022 (66<sup>e</sup> Comité syndical)

- ◆ Adoption du procès-verbal de la séance du 13/04/2022.
- ◆ Candidature Leader 2023-2027 du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne.
- ◆ Suite du recours contre le SCoT (Web Parc Eolien).
- ◆ Point d'information sur le renouvellement des membres et des nouvelles commissions du CoDev.
- ◆ Point d'information sur le planning de fin d'année du PTRTE.

### 1<sup>er</sup> décembre 2022 (67<sup>e</sup> Comité syndical)

- ◆ Adoption du procès-verbal de la séance du 03/10/2022.
- ◆ Point d'information Copil PTRTE – avenant (porter à connaissance des documents à annexer à la convention PTRTE).
- ◆ Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne.
- ◆ Point Leader : délibération de demande de subvention sur le projet d'animation territoriale dans les communes du Pays de Châlons-en-Champagne.
- ◆ Délibération pour la création d'un emploi non permanent.

#### *b) Animation des bureaux*

Le Bureau du PETR a préparé les réunions du Comité syndical, avec l'analyse de documents techniques et des discussions sur de nombreux points dont :

- la préparation de la 10<sup>ème</sup> édition du Festival International de Cinéma War on Screen, ainsi que l'analyse du bilan de la 9<sup>e</sup> édition,
- le suivi du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique (PTRTE) entre la Région Champagne-Ardenne, le Département, l'Etat et le Syndicat mixte avec les propositions de réaffectation de crédits pour la finalisation,
- l'évolution des orientations stratégiques du SCoT,
- le suivi de l'élaboration de la candidature LEADER et les modalités de portage de l'ingénierie dédiée.

**En 2022, le bureau s'est réuni à trois reprises :**

### 21 mars 2022 (91<sup>e</sup> Bureau)

- ◆ Approbation du compte de gestion 2021.
- ◆ Approbation du compte administratif 2021.
- ◆ Débat sur les orientations budgétaires 2022 (2 versions).
- ◆ Adoption du budget primitif 2022 (2 versions).
- ◆ Financement du poste de Chargé de Mission Leader 2022.
- ◆ Avenant à la convention cadre AUDC/PETR signée le 21/04/2021.
- ◆ Convention d'objectifs avec La Comète au titre de la 10<sup>e</sup> édition du Festival War on Screen.
- ◆ Convention avec l'ADT Marne/PETR.
- ◆ Avenant aux contrats d'assurances avec la MMA.
- ◆ Reprise du site Internet par la société Illicoweb.
- ◆ Convention de mise à disposition de véhicules de fonction AUDC/PETR.
- ◆ Adhésion au Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation (CEPRI).
- ◆ Demande d'aide à l'ingénierie territoriale – animation du PTRTE,
- ◆ Point d'information sur le Programme Territorial Alimentaire,
- ◆ Point d'information sur le SRADDET,
- ◆ Point d'information sur les dossiers Leader.

### 19 septembre 2022 (92<sup>e</sup> Bureau)

- ◆ Candidature Leader 2023-2027 du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne,
- ◆ Suite du recours contre le SCoT (Web Parc éolien),
- ◆ Point d'information sur le renouvellement des membres et des nouvelles commissions du CoDev,
- ◆ Point d'information sur le planning de fin d'année PTRTE,
- ◆ Finances : situation budgétaire au 05/09/22.

17 novembre 2022 (93<sup>e</sup> Bureau)

- ◆ Point d'information Copil PTRTE – avenant (porter à connaissance des documents à annexer à la convention PTRTE),
- ◆ Avis sur le projet de Programme Local de l'Habitat 2023-2028 de la Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne,
- ◆ Point Leader : délibération de demande de subvention sur le projet d'animation territoriale dans les communes du Pays de Châlons-en-Champagne.

### c) Animation des commissions de travail

La commission de suivi du SCoT s'est réunie le 08 décembre 2022 et a examiné les dossiers suivants :

- ◆ Enveloppes urbaines : présentation de la méthodologie SCoT/PLUi pour la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- ◆ Présentation des chiffres de la consommation foncière
- ◆ Bilan des avis délivrés par le PETR sur l'année 2022 au titre du SCoT
- ◆ Point sur les contributions de la Conférence des SCoT dans le cadre de la modification du SRADDET Grand Est
- ◆ Point sur le contentieux relatif au périmètre d'exclusion éolien.

### d) Suivi du budget et des procédures administratives du PETR

En complément, la préparation du budget ainsi que le suivi administratif et comptable du PETR ont été réalisés tout au long de l'année 2022 par l'AUDC.

## 2. PROJET DE TERRITOIRE DU PETR DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE

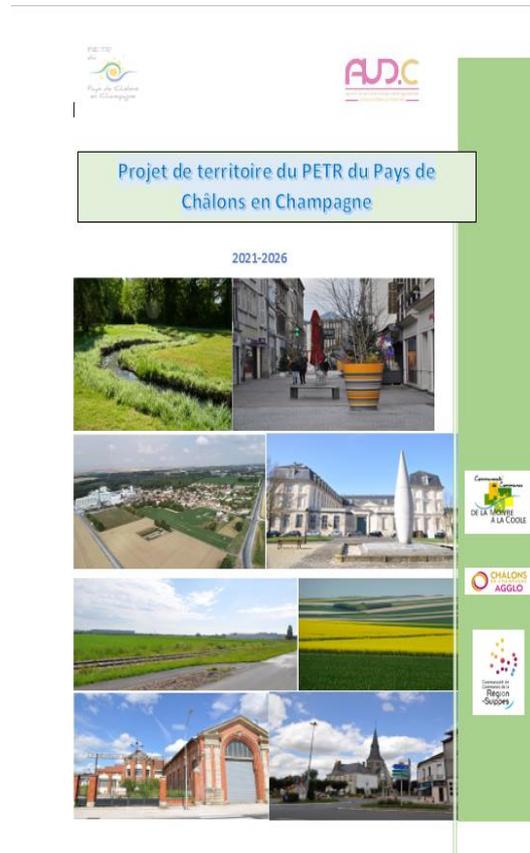
Le lancement de la démarche de projet de territoire a été initié au niveau du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne début 2021 suite à la circulaire du 1<sup>er</sup> Ministre du 20/11/2020 et présenté aux instances du PETR lors du Bureau qui s'est tenu le 17/02/21 et du Comité syndical du 24/02/21. Ont été associées à la démarche les trois intercommunalités (EPCI) composant le Pays de Châlons-en-Champagne :

- La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne
- La Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
- La Communauté de Communes de la Région de Suippes.

La démarche a permis de faire participer activement les territoires à l'élaboration du projet avec plusieurs temps de travail collaboratifs et une équipe projet Etat/Région/Département en appui de l'AUDC chargée de la coordination et du pilotage de la démarche.



Ces échanges se sont traduits dans le projet de territoire par la définition de 7 axes stratégiques thématiques (attractivité résidentielle, offres de services, attractivité économique, agriculture durable, tourisme, transition écologique et efficacité énergétique, mobilités), accompagnés de volets d'actions devant répondre aux enjeux relevés sur le territoire.



### 3. LE PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (PTRTE)

Le Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique a été signé par le Pays de Châlons-en-Champagne et les trois EPCI le constituant le lundi 20/12/21 et la signature officielle devant l'ensemble des partenaires et la presse a eu lieu le 11/03/22.

A l'issue de cette signature, plusieurs réunions des instances de gouvernance du PTRTE (Comité technique/Comité de pilotage) se sont déroulées afin d'assurer le suivi et la mise en place de l'avenant ou de l'actualisation des annexes au PTRTE devant être finalisés fin 2022.

L'Agence a préparé et animé les sept comités techniques (COTECH) qui ont eu lieu de février à décembre 2022 (08/02, 12/04, 10/06, 06/07, 30/09, 21/10, 13/12).

Ces derniers ont permis de travailler sur l'actualisation et la mise à jour des fiches actions ; la constitution des tableaux de suivi et la mise en place d'indicateurs de suivi du PTRTE mais également d'effectuer une revue de projets.

#### ▪ **Ordre du jour du COTECH du 08/02/22**

- point sur l'organisation de la signature officielle du 11/03,
- point planning et organisation à prévoir pour le suivi du PTRTE.

#### ▪ **Ordre du jour du COTECH du 12/04/22**

- rappel de la gouvernance et de l'élaboration du PTRTE,
- rappel feuille de route + sollicitation au fil de l'eau 2022,
- co-construction rétroplanning.

#### ▪ **Ordre du jour du COTECH du 10/06/22**

- points sur l'avancement des dispositifs intégrés dans le PTRTE : PCAET et Petites Ville de Demain Mourmelon-le-Grand.

- échanges sur la note des financeurs CAC,
- points sur l'avancement des arbitrages DSIL/DETR pour les projets inscrits dans le PTRTE,
- rappel sur le bilan écologique et les outils de suivi,
- thématiques pouvant faire l'objet d'un travail de réflexion à l'échelle du Pays : observatoire du tourisme, circuits courts et économie circulaire, mobilité...,
- point d'information sur la commission locale ANCT.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 06/07/22**

- atelier de travail sur la mise en place des indicateurs de suivi du PTRTE.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 30/09/22**

- point sur l'avancement des actualisations du tableau des projets au niveau des EPCI,
- tableau des indicateurs de suivi/bilan écologique,
- préparation de l'avenant présenté lors du COPIL de fin octobre.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 21/10/22**

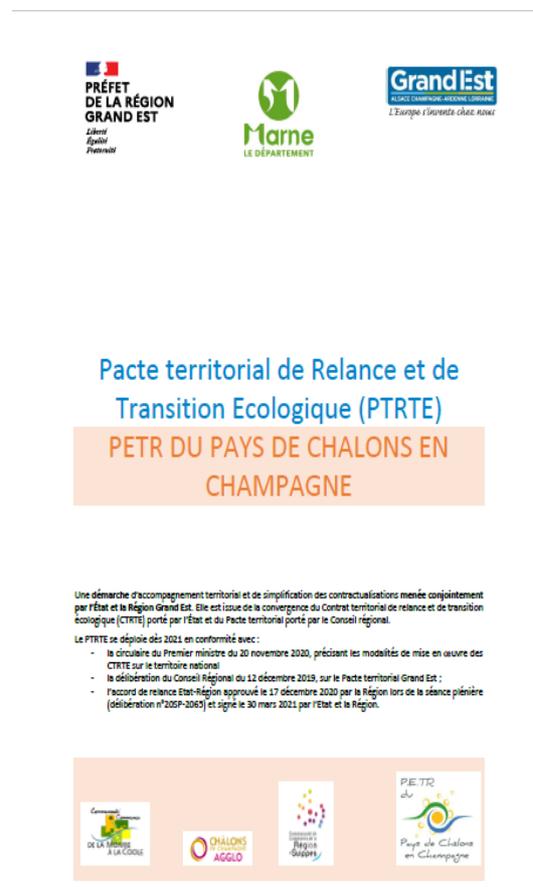
- travail de finalisation sur les indicateurs de suivi à retenir par axes stratégiques.

▪ **Ordre du jour du COTECH du 13/12/22**

- ce comité technique « revue de projets » a eu pour finalité de faire un bilan des projets 2022 et 2023 et de travailler sur la grille de lecture pour la remontée des projets à inscrire.

Un comité de pilotage (COPIL) a eu lieu le 17 novembre 2022 en présence de Monsieur le Préfet de la Marne afin de faire un bilan du travail effectué lors de l'année 2022 et de permettre aux élus d'échanger sur le PTRTE :

- point sur la gouvernance opérationnelle mise en place suite à la signature du PTRTE,
- rappel des étapes de travail 2022 et de leur contenu,
- point sur l'avenant et l'actualisation 2022/2023 du tableau de synthèse des actions,
- échanges avec l'Etat, la Région, le Département et les partenaires sur les attendus 2023.



## 4. LES ACTIONS THEMATIQUES DU PETR

### a) *Projet Alimentaire territorial (PAT) du Triangle Marnais*

L'année 2021 a vu l'adhésion du PETR à la démarche de projet alimentaire territorial et la signature d'une convention avec le PNR de la Montagne de Reims porteur de la démarche.

**Depuis 2018, le Parc Naturel a fait émerger un Projet Alimentaire Territorial sur le Triangle Marnais.** Ce dernier englobe les territoires du Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims, de Châlons-en-Champagne, d'Épernay et de Reims. Cette signature par le PETR fin 2021 permet d'élargir la réflexion et les actions portées à l'échelle du territoire du Pays.

Cette convention a pour objet de définir le rôle et les engagements respectifs du Parc et du PETR de Châlons dans la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT) sur le territoire du Triangle Marnais et dans les domaines de compétences respectifs de chacun, dans une démarche de collaboration.

L'engagement mutuel du Parc et du PETR de Châlons-en-Champagne dans la présente convention traduit une volonté forte et réciproque de partenariat, selon une logique de **co-construction** du projet de territoire qu'est le PAT.

Les engagements de la convention et du PETR sont les suivants :

- participer à la gouvernance du projet (COFIL et COTECH),
- partager des données publiques du territoire nécessaires au diagnostic,
- impulser une dynamique sur le territoire autour des questions d'alimentation durable,
- mettre à profit son réseau d'acteurs en lien avec l'alimentation,
- communiquer.

A ce titre, l'AUDC pour le compte du PETR a désigné un collaborateur pour la participation aux comités techniques et comités de pilotage du PAT aux séminaires et ateliers de travail afin d'assurer le suivi et la démarche pour le territoire.

Dans le cadre du projet alimentaire territorial du Triangle Marnais, des axes du plan d'actions concernent le foncier, l'installation, la transmission des exploitations agricoles :

- **favoriser la création et le maintien des fermes : installation/transmission**
- **favoriser l'accès au foncier et le préserver.**

En 2022 l'Agence a participé au groupe de travail qui s'est réuni le 17/11/2022 sur les thématiques du foncier agricole.

D'autre part, 2 comités techniques se sont déroulés les 30/06 et 20/09.



*Tous acteurs, tous concernés pour une alimentation durable et responsable*



Fin 2022, plusieurs évènements et séminaires ont été organisés sur le territoire du Triangle Marnais auxquels l'Agence a également participé :

- évènement le 16/11 à Châlons : Comment attirer des candidats à l'installation pour maintenir et créer des fermes ?
- évènement le 24/11 à Ay : Comment les agriculteurs perçoivent-ils la transition agroécologique de notre territoire ?
- évènement le 08/12 à Epernay : Séminaire Alimentation durable.

Pour faire suite aux réflexions menées dans le cadre d'un projet de territoire sur ce projet et à la demande de plusieurs collectivités souhaitant réfléchir sur ce thème « Restauration collective et circuits courts », un groupe de travail a été réalisé par l'AUDC en 2021.

La démarche s'est poursuivie sur 2022 avec 2 réunions du groupe de travail dédiées aux problématiques foncières et aux outils permettant aux collectivités de favoriser l'implantation des producteurs locaux.

Une visite de terrain est en cours d'organisation pour échanger avec d'autres collectivités sur l'expérience de fermes en régie ou de fermes communales.

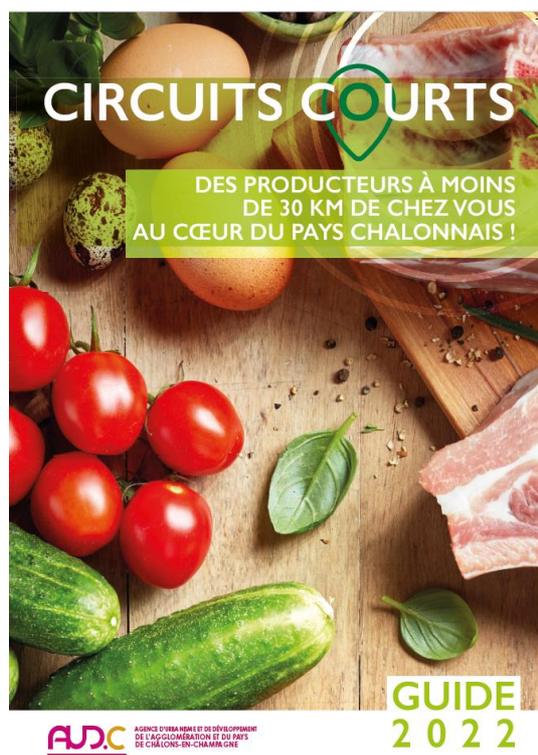
Sur la thématique de la restauration collective, un groupe de travail a également été constitué à l'échelle du PAT du Triangle Marnais.

### ***b) La publication d'un guide des producteurs « Circuits courts » édition 2022***

Depuis plusieurs années, l'agriculture et l'alimentation durable sont devenues des priorités pour le développement de nos territoires. **Il est désormais important de favoriser les circuits courts et l'agriculture locale pour préserver notre environnement, nos territoires et notre qualité de vie.**

**Le livret de « sensibilisation » à l'alimentation et à l'agriculture locale du Pays de Châlons-en-Champagne permet de situer les producteurs et structures locales proposant des produits de qualité pour une alimentation locale et durable.**

La réactualisation de ce document a été réalisée en collaboration avec la Chambre d'Agriculture de la Marne et l'ensemble des agriculteurs et gérants de structures présents dans ce livret. Il est apparu important de les impliquer dans le processus de réalisation de cette plaquette et de leur permettre de s'exprimer.



## 5. L'ANIMATION DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE (CODEV)

Le rôle de l'AUDC a été poursuivi en 2022 en matière d'assistance administrative, comptable et communication auprès du CODEV pour le compte du Pays. Cette action a consisté notamment en :

- l'organisation des bureaux et assemblées plénières de l'instance 2022. 3 assemblées plénières ont été organisées en 2022 les 28 mars, 27 juin et 21 novembre. 4 bureaux ont eu lieu les 11 mai, 11 juillet, 29 août et 17 octobre.
- l'aide à l'organisation et la tenue du stand CODEV sur la Foire de Châlons en septembre 2022 :



- l'organisation des élections des co-présidents des commissions. L'année 2022 a vu l'élection du nouveau président M. Philippe Vanthournout et l'installation du bureau. L'élection du nouveau président s'est déroulée lors de l'assemblée générale du Conseil de Développement du Pays de Châlons-en Champagne réunie le 28 mars 2022.
- Réunion des 4 commissions du CODEV en juillet pour l'élection des co-présidents.
- Le suivi des candidatures des membres et l'intégration des nouveaux candidats suite à une relance d'un appel à candidature.
- La participation et l'appui technique lors du travail des quatre commissions :

- **Commission 1 : Services à la population, action familiale, sanitaire et sociale, éducation, jeunesse,**

**Saisine :** La mise en place d'un « Repair café » sur le territoire vous paraît-elle pertinente et intéressante à développer ?

3 réunions réalisées en 2022.

Méthodologie : état des lieux de ce type de dispositif sur le territoire dans un 1er temps (Offre portant sur de la petite réparation – 3 enseignes existantes ; volonté de ne pas faire concurrence aux initiatives de réinsertion existantes ; 2 initiatives actuellement sur Reims et sur Epernay avec une première prise de contact pour échanger).

Pour le projet d'Épernay, cela consiste en 1 permanence une fois par mois sur Épernay et sur Ay.

Définir les objectifs et la ou les dimension (s) du projet (sociale, écologique et économique) Existence d'une fédération des « repairs café ».

La commission va également essayer de réfléchir au portage possible d'un tel projet.

Se pose la question des volontaires pour faire vivre le projet.

- **Commission 2 : Animation et attractivité du territoire, sports, loisirs, culture, tourisme et patrimoine**

**Saisine** : Par quelles actions rapprocher le consommateur du producteur et promouvoir les circuits courts sur notre territoire dans un contexte où la préservation du pouvoir d'achat est une préoccupation dominante ?

3 réunions se sont tenues en 2022.

La commission a travaillé sur la définition de circuits courts et a regardé ce qui existait sur le territoire et sur d'autres régions.

Un contact a été pris avec l'élu référent sur le sujet : Monsieur Lefort vice-président de la CAC et Maire de Compertrix.

Il est proposé à la commission de prendre contact avec le Parc Naturel de la Montagne de Reims en charge du Projet alimentaire Territorial à l'échelle du Triangle Marnais.

- **Commission 3 : Aménagement et environnement, cadre de vie, habitat et mobilité**

**Saisine** : Comment sensibiliser les habitants aux incidences des risques d'inondations sur le territoire du PETR ?

La commission a travaillé sur un rappel des définitions (qu'est-ce que le risque ? Qu'entend-on par inondation ?) avant de qualifier les enjeux du sujet pour le territoire.

Méthodologie : un premier temps consacré au diagnostic/état des lieux afin de faire une synthèse des événements recensés au niveau du Pays de Châlons.

Un second temps de travail permettra de définir un programme d'actions cohérent et d'arriver à expérimenter quelques-unes de ces actions.

Une rencontre a eu lieu avec Monsieur Malotet du Syndicat de la Marne Moyenne (S3M) début décembre.

Une participation du CODEV aux ateliers du PAPI (programmes d'actions de prévention des inondations).

- **Commission 4 : Développement économique, technologie de l'information, enseignement supérieur, emploi et formation**

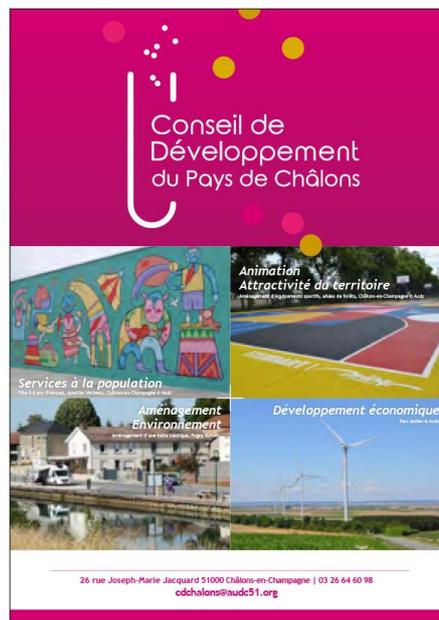
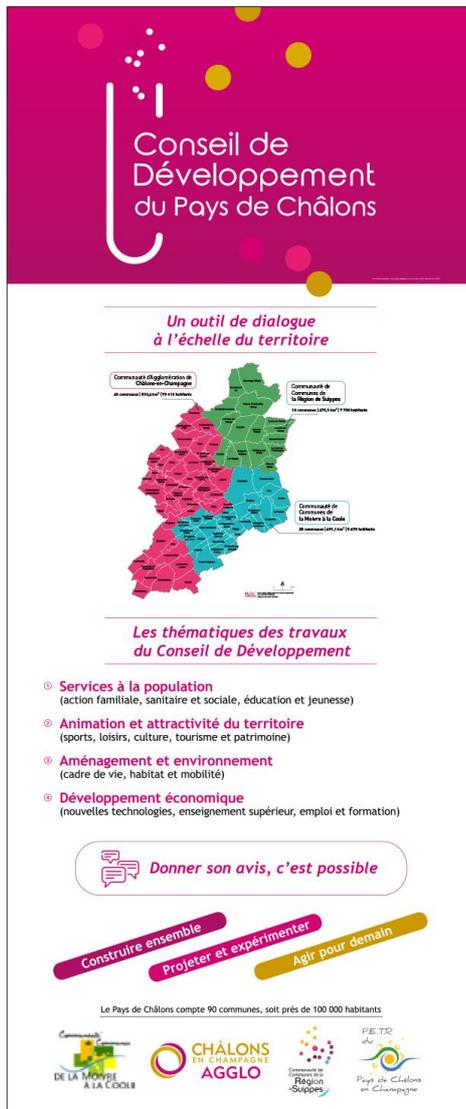
3 réunions se sont tenues en 2022. Une réunion en visio a été réalisée afin de permettre au plus grand nombre de participer.

La commission 4 doit définir son sujet d'auto-saisine. Un premier travail de brainstorming a été fait pour trouver un sujet et ainsi synthétiser des pistes de travail possible selon deux axes :

- faire connaître et promouvoir l'excellence du territoire,
- quelle connaissance a la population de l'excellence économique du territoire ?

Dilemme de la commission : jusqu'où aller et comment ?

L'AUDC a travaillé également sur la réalisation de supports de communication pour le CoDev (Flyer, kakemono, cartes de visite) ainsi que sur l'actualisation de la page dédiée au CoDev sur le site Internet du Pays et celui de l'AUDC.



## 6. ANIMATION DU PROGRAMME EUROPEEN LEADER

### ▪ Leader

Après le recrutement en novembre 2019 du nouveau chargé de mission Leader et bien qu'elle ne soit pas en charge de l'animation de ce programme, l'AUDC a apporté son concours au PETER dans le cadre de l'assistance administrative, de la gestion financière, des salaires et des charges sociales et dans l'organisation et le suivi des instances délibératives.

Le programme a porté ses fruits avec la relance du Groupe d'Action Local (GAL) qui a permis de programmer un nombre important de projets issus des acteurs locaux et de rattraper le retard de consommation des crédits européens affectés par la Région Grand Est au territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

L'Agence participe également au Comité de Programmation financière du GAL qui statue régulièrement sur les demandes de financement des crédits Leader.

### ▪ Les enveloppes financières dédiées au programme Leader

Le programme Leader du Pays de Châlons-en-Champagne est doté de 1 541 120 € de fonds pour la réalisation du programme 2014-2022.

Le Comité de programmation Leader du 10/09/21 avait accepté la proposition de répartition de ce montant parmi les 5 lignes d'actions :

FA	INTITULE DES FICHES ACTIONS	MONTANTS FEADER
FA 1	Valorisation du potentiel naturel et patrimonial pour le rayonnement des vallées	480 000 €
FA 2	Amélioration du vivre ensemble par la juste proximité des services de l'action culturelle	360 000 €
FA 3	Consolidation de l'attractivité économique et résidentielle des vallées, par le renforcement de l'économie de proximité et le développement du tourisme durable	400 000 €
FA 4	Animation et gestion	261 120 €
FA 5	Coopération	40 000 €

### ▪ Circuit de gestion d'un projet

Pour rappel, le circuit de gestion d'une demande de subvention Leader est :

- Dépôt
- Etude en programmation
- Instruction
- Programmation
- Signature de la convention de subvention
- Demande de paiement
- Paiement

### ▪ Le Comité de programmation Leader

3 réunions du Comité de Programmation Leader ont eu lieu en 2022 : 22 mars, 14 juin, 30 novembre et une consultation par mail en juin.

### ▪ Les projets préprogrammés

13 projets ont été validés en PRE-PROGRAMMATION.

#### ▪ 22 mars 2022

- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Sommepy-Tahure**  
Intitulé de l'opération : *Installation d'une halle couverte dans le parc public communal*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Gibrien**  
Intitulé de l'opération : *Création d'un city stade et des chemins d'accès aux normes PMR, piétons et cyclistes*
- Identification du maître d'ouvrage : **M. Christophe Manquillet**  
Intitulé de l'opération : *Balade photographique dans le Pays de Châlons-en-Champagne – livre et exposition*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Pogny**  
Intitulé de l'opération : *Embellissement naturel et culturel de Pogny*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Sarry**  
Intitulé de l'opération : *Aménagement sécurisé aux abords du groupe scolaire Jean-Yves Cousteau*
- Identification du maître d'ouvrage : **Carpinfrance**  
Intitulé de l'opération : *2 meublés de tourisme, 4 personnes situées à Matougues*

- Identification du maître d'ouvrage : **Office de Tourisme de Châlons-en-Champagne**  
Intitulé de l'opération : Création d'une vidéo touristique originale sur Châlons-en-Champagne.

#### ▪ 14 juin 2022

- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Juvigny**  
Intitulé de l'opération : *Le jardin de Juvigny (aire de jeux pour enfants au sein d'un espace partagé)*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Compertrix**  
Intitulé de l'opération : *Mise en conformité du sol de l'aire de jeux publics jeunes enfants*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Compertrix**  
Intitulé de l'opération : *Création d'un terrain de basket à 3 pour favoriser la pratique de ce nouveau sport et répondre à la demande d'une population familiale, de jeunes et d'enfants dans le cadre scolaire et périscolaire*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Martin-sur-le-Pré**  
Intitulé de l'opération : *Création d'un îlot de fraîcheur*

#### ▪ 30 novembre 2022

- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Fagnières**  
Intitulé de l'opération : *Equiperment de la nouvelle cantine de proximité du pôle scolaire des Tilleuls*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Somme-Vesle**  
Intitulé de l'opération : *Création d'une salle polyvalente à Somme-Vesle : lieu de rencontre pour les associations, location aux particuliers, lieu d'organisation de réunions professionnelles, soirées festives, spectacles*

#### ▪ Les projets programmés

#### 16 projets ont été validés en PROGRAMMATION.

- Identification du maître d'ouvrage : **SARL Le Vulcano**  
Intitulé de l'opération : *Mise en son, image et lumière du Vulcano, une attractivité pour le tourisme*
- Identification du maître d'ouvrage : **PETR du Pays de Châlons-en-Champagne**  
Intitulé de l'opération : *Evaluation du programme Leader 2014-2020*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Bussy-Lettrée**  
Intitulé de l'opération : *Aménagement paysager bassin et entrée de village*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Suippes**  
Intitulé de l'opération : *Aménagement du parc Buirette*
- Identification du maître d'ouvrage : **Le Palc**  
Intitulé de l'opération : *Terres de cirque*
- Identification du maître d'ouvrage : **PETR**  
Intitulé de l'opération : *Animation Gestion Leader 2022*
- Identification du maître d'ouvrage : **M. Christophe Manquillet**  
Intitulé de l'opération : *Balade photographique dans le Pays de Châlons-en-Champagne – livre et exposition*
- Identification du maître d'ouvrage : **SARL Bella 51**  
Intitulé de l'opération : *Création d'une pizzeria dans la commune de Juvigny*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Haussimont**  
Intitulé de l'opération : *Jardin de l'Europe*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Haussimont**  
Intitulé de l'opération : *Labyrinthe de cépages*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Haussimont**  
Intitulé de l'opération : *Parc de latitudes*

- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Haussimont**  
Intitulé de l'opération : *Frange végétale*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Sarry**  
Intitulé de l'opération : *Aménagement aux abords du groupe scolaire Jean-Yves Cousteau*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Saint-Gibrien**  
Intitulé de l'opération : *Création d'un city stade et des chemins d'accès aux normes PMR*
- Identification du maître d'ouvrage : **Commune de Pogny**  
Intitulé de l'opération : *Projet d'embellissement naturel et culturel*
- Identification du maître d'ouvrage : **Office de tourisme de Châlons-en-Champagne**  
Intitulé de l'opération : *Création d'une vidéo touristique originale sur Châlons-en-Champagne*

#### ▪ Les conventions de subvention et le paiement

7 conventions de subvention ont été signées suite à la PROGRAMMATION des dossiers. 10 projets ont été payés.

#### ▪ Prochaines étapes

Suite au dépôt de la candidature Leader Pays de Châlons-en-Champagne 2023-2027, le PETR attend la réponse au printemps 2023. Le GAL du PETR poursuit la gestion des dossiers de sorte à pouvoir mettre en place de nouveaux projets dans le territoire et justifier la totalité de l'enveloppe Leader d'ici juin 2024.

#### ▪ Calendrier de gestion

30/04/24	Date limite de programmation des dossiers par les comités de programmation des GAL
31/05/24	Date limite de signature des engagements juridiques
30/06/24	Date limite d'éligibilité des dépenses pour les projets
30/10/24	Date limite de dépôt des DDP par le porteur de projet au GAL
30/11/24	Date limite de transmission des dossiers à payer du GAL à l'AG
30/06/25	Date limite de transmission par l'AG des demandes de paiement à l'ASP (Autorisations de paiement validées)
31/12/25	Date limite de paiement des dossiers par l'ASP au bénéficiaire

#### ▪ Candidature Leader 2023-2027

Depuis la publication de l'appel à candidature Leader par la Région Grand Est, le PETR a mis en place une opération de communication auprès des acteurs locaux du territoire pour les informer ainsi que les inviter aux ateliers de concertation qui ont eu lieu entre juin et juillet :

- Atelier CADRE DE VIE (SERVICES ET EQUIPEMENTS DE PROXIMITE) – 20/06
- Atelier TRANSITIONS (ECOLOGIQUE, NUMERIQUE, ENVIRONNEMENTALE...) – 27/06
- Atelier ATTRACTIVITE ECONOMIQUE, CULTURE ET TOURISTIQUE – 05/07

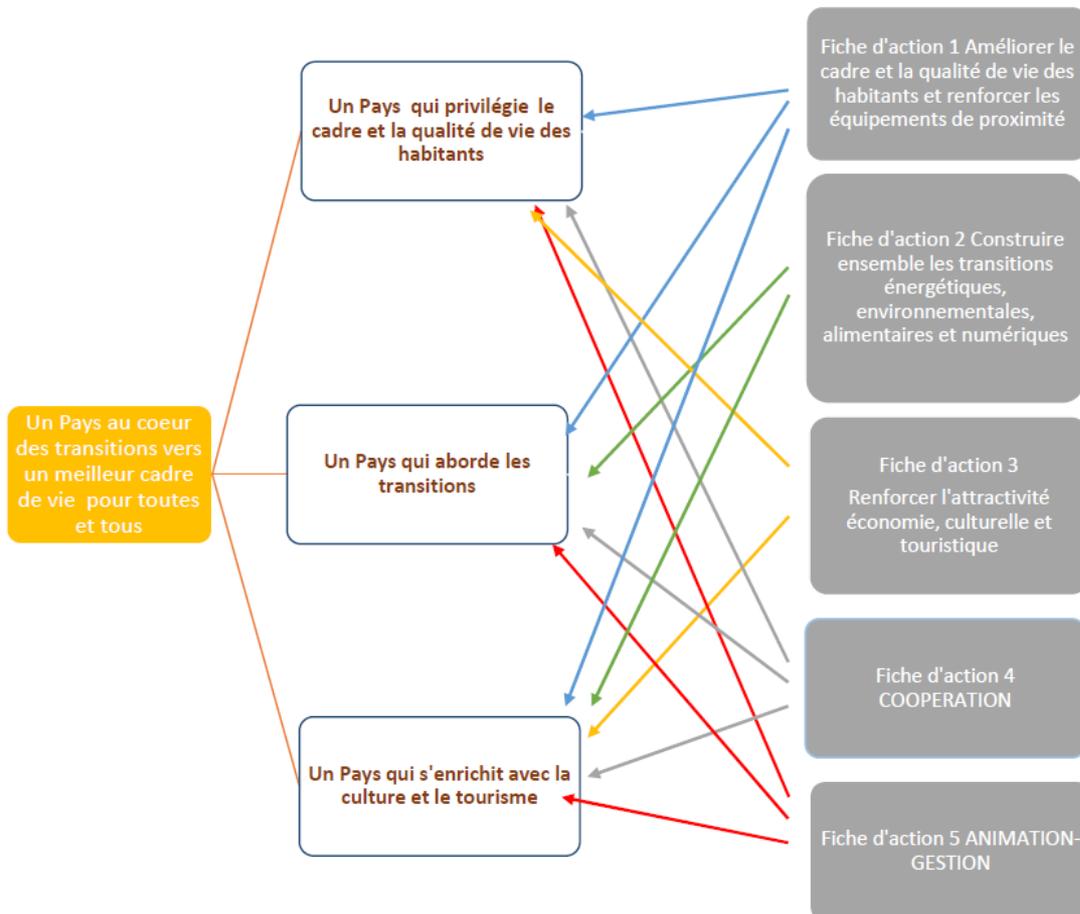
Les ateliers ont permis de faire comprendre l'appel à candidature et de réfléchir à la définition d'une nouvelle stratégie de développement local portée par des acteurs locaux.

La candidature déposée en octobre 2022 a identifié 3 Objectifs Prioritaires et 5 Fiches Action. Le montant FEADER demandé est de 1 350 000 €.

**CANDIDATURE GAL PAYS DE CHALONS EN CHAMPAGNE LEADER 2023 - 2027**

**UN PAYS AU CŒUR DES TRANSITIONS VERS UN MEILLEUR CADRE DE VIE POUR TOUTES ET TOUS**

**TROIS OBJECTIFS POUR LE PAYS DE CHALONS EN CHAMPAGNE**



## 7. 10<sup>E</sup> EDITION DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE CINEMA WAR ON SCREEN

La 10<sup>ème</sup> édition du Festival International de Cinéma War on Screen qui s'est déroulée du 3 au 9 octobre 2022 a rassemblé 19 011 entrées.

Cette année le Festival a duré un jour de plus, le lundi, ce qui a permis d'accueillir plus de public scolaire mais aussi de mieux répartir les séances. Plus de 200 professionnels et partenaires étaient présents tout au long du Festival, afin de présenter leurs films, participer à des tables rondes, ou encore des rencontres professionnelles.

Il y a eu :

- 80 séances dont 50 séances de films de l'année, 21 avant-premières et 47 pays représentés,
- 2 compétitions internationales : 5 longs métrages et 2 courts métrages récompensés,
- 4 jurys (international, presse, étudiant et lycéen),
- 9 sections hors compétition (perspectives, rétrospectives et focus).

Mais aussi, un ciné-concert (création de La Comète) époustoufflant pour l'inauguration, de nombreuses actions destinées aux jeunes (ateliers, rencontres, jurys, entrées à prix réduits...), des séances décentralisées (Suippes et Mourmelon), Jean-Jacques Annaud comme invité d'honneur ou l'émouvant hommage à Jacques Perrin.

Cette manifestation a mobilisé 120 bénévoles et fédéré 65 partenaires.



## 8. SUIVI DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT)

### a) Analyses de compatibilité

En 2022, l'AUDC a rédigé 18 avis du PETR concernant la compatibilité de documents ou de projets avec les objectifs du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne. Ces avis concernent :

- 1 projet de PLH arrêté,
- 2 projets de PLU arrêtés,
- 3 modifications de PLU,
- 4 demandes de permis de construire,
- 2 demandes de permis d'aménager,

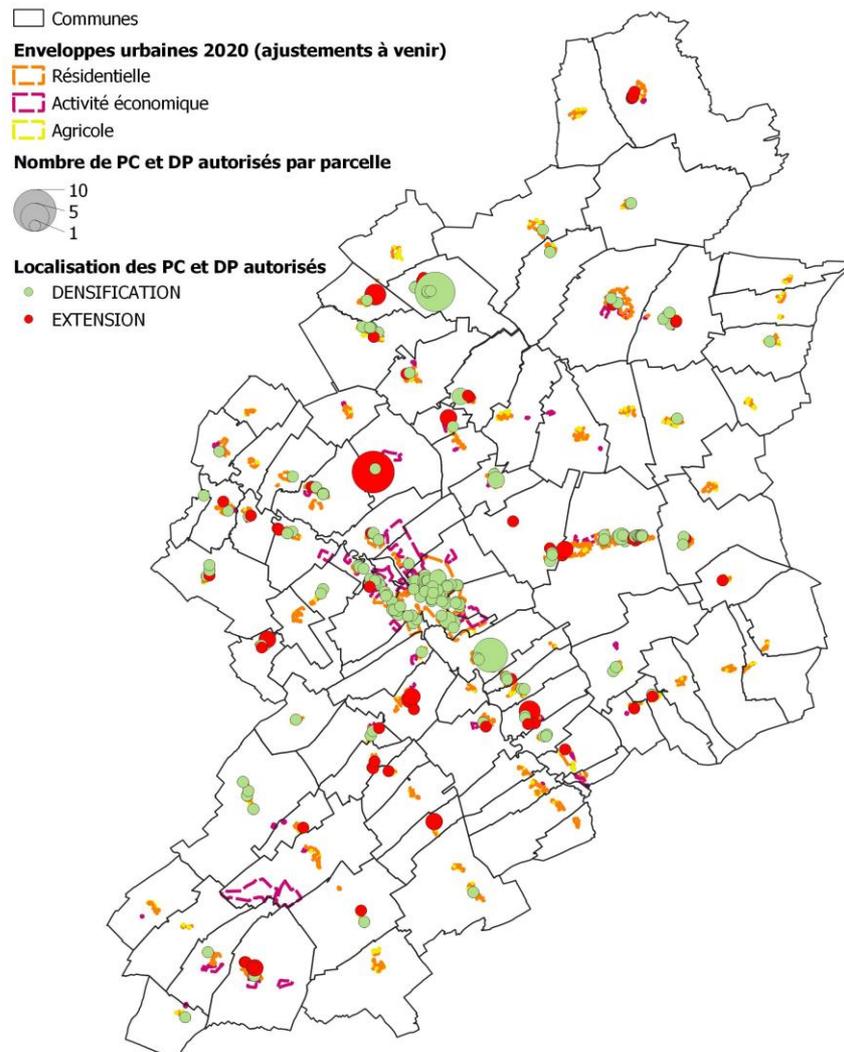
- 4 déclarations préalables à division foncière,
- 2 contributions dans des démarches de concertation.

### b) Outils de suivi du SCoT

Au regard de l'absence de solutions permettant de lever les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre d'un outil de suivi de la consommation foncière basé sur un traitement local des autorisations d'urbanisme, l'AUDC a cherché et mis en place des solutions alternatives.

La première solution repose sur l'analyse des données Sitadel, mises à disposition par le Service des données et études statistiques du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires avec une mise à jour mensuelle permettant un suivi à court terme. La base utilisée recense les permis de construire et déclarations préalables autorisés créant au moins un logement. Ces données ont été traitées afin d'affiner les surfaces d'emprise et de localiser les dossiers afin de déterminer s'ils sont situés en extension de l'enveloppe urbaine de référence ou non. Les adaptations des enveloppes urbaines dans le cadre de l'élaboration des PLUi seront prises en compte dans les prochains millésimes de ce suivi. Une seconde base de données listant les créations de locaux a également été étudiée, mais la méthode employée pour le calcul des surfaces doit encore être améliorée pour prendre en compte les spécificités de ce type de constructions.

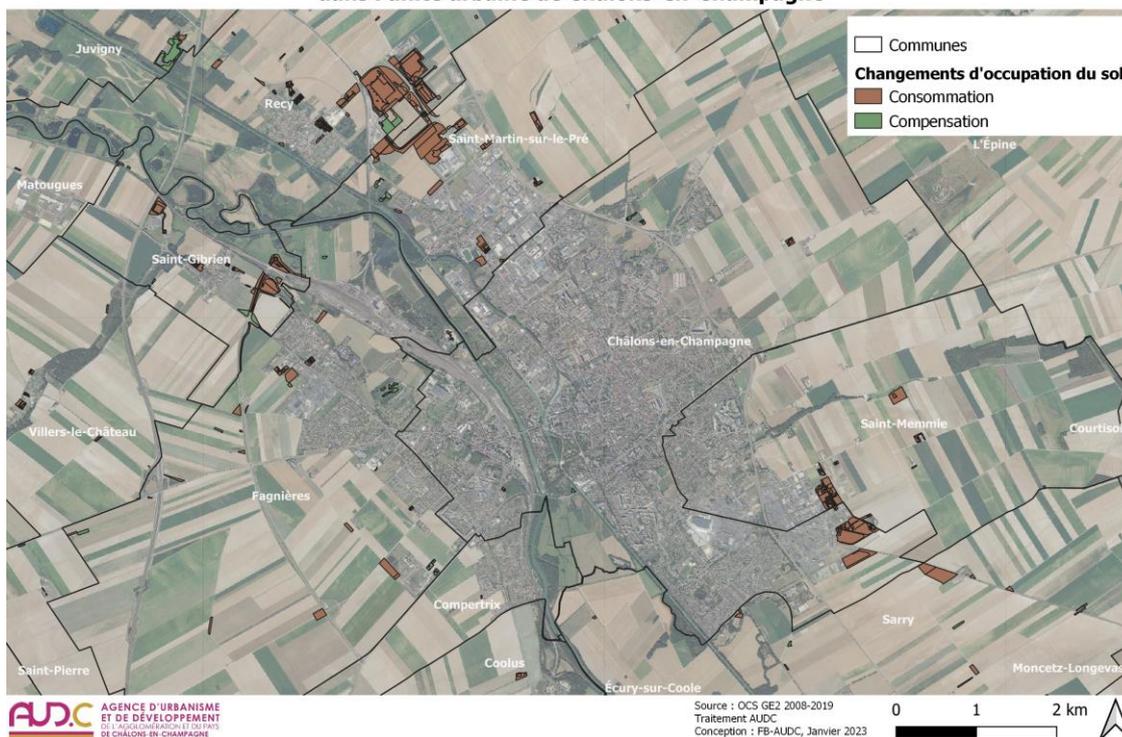
#### Localisation des PC et DP créant au moins un logement accordés dans le Pays de Châlons-en-Champagne depuis 2020



En parallèle, les données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols, fournies par le CEREMA sur la base des fichiers fonciers et mises à jour annuellement, ont également été traitées. Cette donnée ne permet pas un suivi aussi efficace que les données Sitadel (entre 1,5 et 2,5 ans de latence) et présente des biais importants en raison de l'origine fiscale des données traitées par le CEREMA, mais elle est ciblée comme référence par la loi Climat et résilience et permet de comparer les résultats obtenus par le biais de Sitadel.

Par ailleurs, l'outil d'Occupation du Sol à Grande Echelle de la Région Grand Est (OCS GE2), mis à disposition en fin d'année 2021 sur le département de la Marne a fait l'objet de premières analyses pour en évaluer le potentiel. Un bilan et une cartographie des surfaces artificialisées et désartificialisées sur la période 2008-2019 ont notamment été réalisés.

### Artificialisation et désartificialisation des sols entre 2008 et 2019 dans l'unité urbaine de Châlons-en-Champagne



Enfin, l'évaluation des extensions planifiées dans les documents d'urbanisme du territoire actuellement en vigueur a été mise à jour afin d'intégrer les versions récemment entrées en vigueur de certains PLU et cartes communales et de préciser les résultats en retirant les emprises des infrastructures et réseaux de transport, identifiées dans le cadre de l'OCS GE2.

L'AUDC a participé aux démarches d'élaboration des documents locaux d'urbanisme sur le territoire du Pays de Châlons-en-Champagne.

Dans un souci de bonne prise en compte des enjeux du SCoT dès les étapes d'élaboration des documents locaux d'urbanisme, un important travail d'accompagnement des PLU actuellement en cours d'élaboration sur le territoire a été mené durant l'année 2022. De nombreux échanges ont notamment eu lieu autour à propos de l'adaptation par la Communauté d'agglomération de Châlons-en-Champagne et la Communauté de communes de la Moivre à la Coole des enveloppes urbaines proposées en 2020.

L'AUDC a également représenté le PETR au cours de plusieurs réunions de travail ou de concertation sur ces documents.

#### c) Commission de suivi du SCoT

L'Agence a accompagné le PETR dans l'organisation et l'animation de la commission de suivi du SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne, qui s'est réunie le 8 décembre 2022 au Centre culturel de Nuisement-sur-Coole. A cette occasion ont été présentés aux représentants des trois EPCI, l'Etat et la Chambre d'Agriculture la méthodologie d'adaptation des enveloppes urbaines de référence sur le territoire de la CC de la Moivre à la Coole, les outils de suivi du SCoT mis en place

et leurs résultats, le bilan des analyses de compatibilité réalisées sur l'année 2022 et un point sur les contributions de la Conférence des SCoT dans le cadre de la modification du SRADDET Grand Est.

#### **d) Suivi de la modification du SRADDET et la Région Grand Est**

Le SRADDET est actuellement en cours de révision afin d'intégrer les nouvelles dispositions légales qui s'imposent à lui, et notamment les évolutions engendrées en matière de consommation d'espace par la loi Climat et résilience du 22 août 2021. Cette loi a également créé une Conférence des SCoT régionale, qui a pour missions d'élaborer une proposition relative à l'établissement des objectifs régionaux en matière de réduction de l'artificialisation nette, puis d'établir un bilan de l'intégration et de la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation nette dans un délai de trois ans.

L'AUDC représente le PETR et le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne dans les travaux et réunions de la Conférence des SCoT. Ceux-ci ont abouti à 2 contributions à destination de la Région au cours de l'année 2022. Ces contributions insistent notamment sur la nécessité pour la Région de prendre en compte les efforts déjà consentis par certains territoires sur la question de la consommation foncière, en permettant aux SCoT récents et vertueux de conserver leurs objectifs, ou encore de fixer des objectifs à l'échelle des SCoT quand ils existent, et non par groupes de SCoT. Une liste de grands projets à déduire du potentiel foncier pour la période 2021-2030 a également été établie, parmi lesquels se trouve la plateforme Paris-Vatry.



Décembre 2022

Par l'intermédiaire du réseau 7Est des Agences d'urbanisme du Grand Est, l'AUDC a également été missionnée par la Région Grand Est pour contribuer à l'organisation du 1<sup>er</sup> séminaire organisé le 19 mai 2022 par la Région au Parc des expositions de Châlons-en-Champagne sur la thématique « Développement économique et sobriété foncière ».

#### **e) Suivi du recours contre le SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne**

La Société Web Parc Eolien des carrières a déposé le 02/09/2021 un recours auprès du Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne suite au refus du Préfet en date du 05/05/2021 de réaliser un parc éolien de 17 aérogénérateurs sur les communes de Marson, Saint-Germain-la-Ville et Vésigneul-sur-Marne sur le motif de l'absence de respect du document d'orientations et d'objectifs du Pays approuvé en octobre 2019.

Ce recours met en cause une des dispositions du SCoT qui préserve la qualité des paysages et qui interdit d'implanter des éoliennes à l'intérieur d'un cercle de 10 km autour des deux monuments classés patrimoine mondial de l'Unesco que sont Notre-Dame-en-Vaux et Notre-Dame de L'Epine, sachant que le projet s'implante à 8.7 km de cette dernière.

L'AUDC a organisé la défense du PETR et du SCoT et a produit les documents nécessaires à l'instruction de ce recours.

Le PETR s'est fait représenter par Maître Madeleine BABES du Cabinet Huglo-Lepage spécialisé dans les contentieux de l'urbanisme.

Cette dernière a produit un premier mémoire en défense le 02 septembre 2021, mettant en avant d'une part, l'irrégularité de la requête et d'autre part, le bien fondé des dispositions du SCoT ainsi que sa compatibilité avec les dispositions du SRADDET et plus généralement du Code de l'urbanisme.

Un deuxième mémoire a été produit le 09/08/2022 toujours par Maître Madeleine BAES, avocate du PETR, en réponse à de nouveaux arguments développés de la Société attaquante mais qui ne remettent pas en cause les orientations de la défense.

Un troisième mémoire en défense a été produit en décembre 2022.

Le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne a clôturé l'instruction au début du mois de février 2023.

Ce dossier a été présenté aux élus au sein du Comité syndical du PETR.

## 9. LES OBSERVATOIRES

### a) *Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne*

Dans le cadre de ses missions, l'Agence réalise des outils de veille et d'observation multithématiques. Ces derniers ont pour finalité de connaître et faire connaître les dynamiques locales pour mieux identifier les enjeux de demain et aider la prise de décision des acteurs institutionnels.

En 2022, dans un objectif de capitalisation et de diffusion de la connaissance produite en interne, l'AUDC s'est attachée à concevoir un Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne. Ce document propose des éléments de diagnostic et d'analyse actualisés sur la démographie, le logement, l'économie, les équipements et l'environnement. L'imbrication des différents thèmes apporte une approche transversale intéressante.

Son élaboration a été guidée par la volonté de rendre sa lecture accessible. L'accent s'est donc porté sur le choix d'indicateurs territorialisés clairs, valorisés dans des rédactions synthétiques et des infographies attractives.

Publié en janvier 2023, l'Atlas constitue une source de compréhension des réalités multiples et contrastées des territoires du Pays de Châlons-en-Champagne.

Ce document a été diffusé à environ 700 exemplaires aux élus du PETR et aux partenaires institutionnels du Pays.

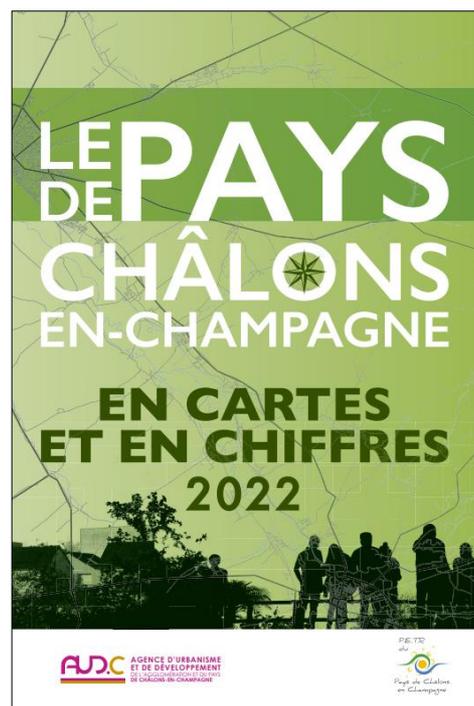
### b) *Le suivi des données du Grand Est*

#### **Suivi de la dynamique DATAGRANDEST**

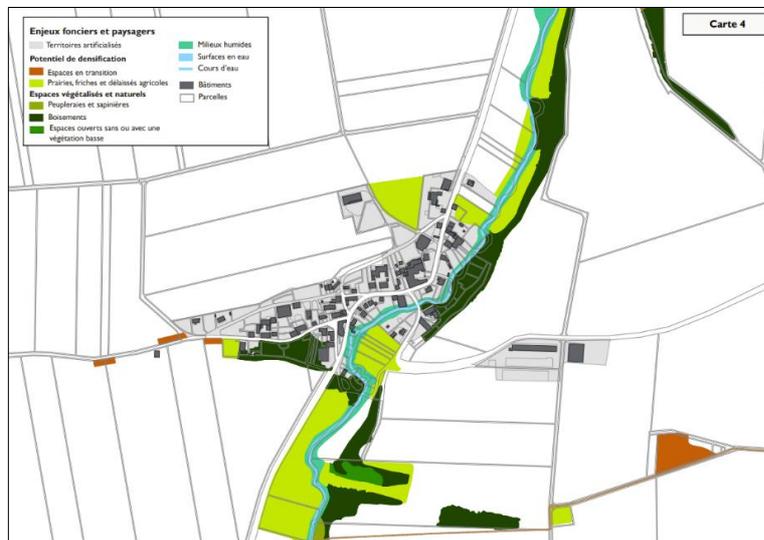
Le partenariat DataGrandEst est piloté conjointement par l'État et la Région Grand Est. Il fédère un réseau de plus de 70 professionnels de la donnée issus de structures publiques ou privées.

Ce programme vise à développer la coopération régionale en matière d'acquisition, production, partage et valorisation des données dans le Grand Est. Portée par un esprit de mutualisation des moyens, la démarche DataGrandEst a permis de faire émerger des projets structurants.

À ce titre, l'Agence suit particulièrement le groupe de travail dédié à la couche régionale d'occupation du sol à grande échelle (OCS GE2).



Livrées en décembre 2021 sur le département de la Marne, les données OCS ont été exploitées par l'Agence à de multiples reprises au cours de l'année 2022. Ces dernières ont été valorisées dans le cadre des observatoires, de l'Atlas du Pays de Châlons-en-Champagne puis ont servi de support au diagnostic foncier engagé dans la Région de Suippes.



## 10. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

### ▪ Gestion du site Internet

En 2022, le PETR a changé d'hébergeur pour le site Internet du Syndicat mixte. Celui-ci a été régulièrement mis à jour et alimenté notamment concernant la page dédiée au Programme Européen Leader annonçant les actualités en lien avec le programme et permettant de télécharger les différents comptes rendus.

La page relative au Conseil de Développement du Pays de Châlons-en-Champagne a, elle aussi, été mise à jour de façon régulière.